



# Règlement du Service de garderie Périscolaire Ecole de Centron

Mairie d'AIME-LA-PLAGNE  
1112, AVENUE DE Tarentaise  
73210 AIME - LA - PLAGNE

Commune déléguée de MONTGIROD CENTRON  
Place du Colonel Peter Ortiz  
73210 AIME-LA-PLAGNE



## REGLEMENT DE Garderie PÉRISCOLAIRE Ecole de CENTRON

### I CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le service de garderie périscolaire ne constitue pas une obligation légale mais un service facultatif que la commune a choisi de rendre aux familles.

Le local et les équipements sont propriété communale. L'encadrement est assuré par une personne rémunérée par la commune et se déroule au sein de l'école.

La garderie périscolaire précède et succède le temps scolaire. Elle est régie par la commune. Les inscriptions pour la garderie périscolaire débutent le 3 septembre 2018. Elles se font à la semaine (Annexe 2) ou à l'année (Annexe 1). Afin que l'inscription de votre enfant soit prise en compte, vous devez :

- compléter le bulletin d'adhésion,
- compléter la fiche d'inscription (à disposition à la garderie)
- joindre le règlement intérieur signé.
- déposer le tout auprès de Nathalie Gacon.

### II TARIFS ET HORAIRES

La garderie périscolaire accueille les élèves de l'école de Centron (hors vacances scolaires) et fonctionne du lundi au vendredi.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Cout
Matin	7h35-8h35	7h35-8h35	7h35-8h55	7h35-8h35	7h35-8h35	2€
Soir	16h35-18h30	16h35-18h30		16h35-18h30	16h35-18h30	3€

Les tarifs de la garderie sont votés par le conseil municipal et sont affichés en mairie et dans la garderie.

Le règlement se fait mensuellement à chaque fin de mois à réception du titre émis par la commune et uniquement auprès de la trésorerie d'Aime.

Le matin, les enfants seront sous la responsabilité des maîtresses à partir de l'heure de fermeture de la garderie (8h35 ou 8h55).

L'horaire de fermeture de la garderie est fixé à 18H30. Les parents sont tenus de prendre leur disposition pour respecter cet horaire. **Tout enfant récupéré après 18H30 entraîne une facturation supplémentaire de 6,50 € par demi-heure.**

### III FONCTIONNEMENT.

La garderie est ouverte aux enfants de la maternelle et de l'élémentaire.

Pour les inscriptions hebdomadaires, les fiches d'inscriptions sont à rendre à Nathalie Gacon au plus tard le vendredi de la semaine précédente.

Les inscriptions faites après cette date seront majorées de 1,00€ par tranche horaire d'inscription.

Les inscriptions de « dernière minute » doivent rester exceptionnelles afin de garantir une bonne organisation du service.

Pour des raisons de sécurité, les inscriptions n'excéderont pas **18 enfants maximum** par temps de garde : un enfant pourra donc être refusé si le nombre maximum d'inscrits est atteint.

Il s'agit d'une garderie et non d'une aide aux devoirs.

Les inscriptions à la garderie réglées ne feront l'objet ni de report, ni de remboursement en cas d'absence de l'enfant sauf pour absence médicale et sur présentation d'un certificat médical.

Lorsque vous venez chercher votre enfant, vous devez signer le cahier de présence.

### IV INFORMATION DIVERSES

Respect :

Les enfants doivent respecter :

- les instructions données par la responsable de la garderie
- les règles de bonne conduite, de sécurité et d'hygiène
- les autres enfants
- le matériel et les locaux

Discipline :

Tout enfant qui ne respectera pas les règles de vie en collectivité sera exclu de l'encadrement périscolaire

Santé :

Les enfants malades ne seront pas accueillis.

En cas de maladie, les parents seront contactés et devront assurer en toute circonstance la prise en charge de l'enfant malade.

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant, même sur présentation d'une ordonnance.

En cas de blessures bénignes (écorchures, coup,...) le personnel communal a la compétence pour apporter les premiers soins à l'enfant. En cas d'urgence médicale, le personnel fera appel aux services concernés (SAMU, pompiers)

Assurance :

Les familles doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile

Garderie du matin : les parents devront déposer les enfants à la garderie. Aucun enfant ne doit être déposé sur le parking ou tout autre endroit.

Garderie du soir : Les enfants devront être repris auprès de la référente d'animation par les parents. Aucun enfant inscrit en maternelle ne pourra quitter seul la garderie. Les enfants inscrits en primaire pourront quitter seuls la garderie sur autorisation écrite des parents, qui devra être remise dès l'inscription.

Fait à Aime-La-Plagne, le 8 aout 2018

Lu et approuvé,

Montgirod-Centron, le .....

Les parents,

## ANNEXE 1 :

### GARDERIE PERISCOLAIRE -FICHE INSCRIPTION ANNUELLE

Nom de Famille:

Enfant	Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Matin	Soir	Matin
Prénoms								

\* Cochez les cases correspondantes

---

## ANNEXE 2 :

### GARDERIE PERISCOLAIRE -FICHE INSCRIPTION HEBDOMADAIRE

Semaine du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Nom de Famille:

Enfant	Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Matin	Soir	Matin
Prénoms								

\* Cochez la case correspondante : les inscriptions se font le vendredi de la semaine précédente.

GARDERIE PERISCOLAIRE de l'école de Centron  
Fiche de Renseignements

Enfant :

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : ..... Classe : .....

Père	Mère
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
N° de téléphone :	N° de téléphone :
Portable :	Portable :
Travail :	Travail :
Parent à prévenir en priorité : PERE / MERE	

Liste des personnes (autres que les parents) autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom : .....	Prénom : .....	N° de tel : .....
Nom : .....	Prénom : .....	N° de tel : .....
Nom : .....	Prénom : .....	N° de tel : .....
Nom : .....	Prénom : .....	N° de tel : .....

Assurance

Je soussigné(e) ..... déclare être en possession d'une assurance individuelle.

Nom de la compagnie : ..... N° de contrat : .....

Médecin traitant/allergie

Nom : ..... N° de tel : .....

Allergies connues : .....

PAI : .....

Autres maladies : .....

En cas d'accident

Je soussigné(e) ..... autorise le service périscolaire à prendre toutes les dispositions jugées utiles concernant mon enfant en cas d'accident.

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la garderie périscolaire

A..... Le..... Signature des parents :

